

Bibliothèque numérique

medic @

**Coste. Réorganisation de
l'enseignement médical : réponse à
M. Dechambre, rédacteur en chef de la
Gazette hebdomadaire de médecine et
de chirurgie, par M. Coste, directeur
de l'Ecole de médecine et de
pharmacie de Marseille, professeur de
clinique chirurgicale**

*Marseille : typographie de Marius Olive, 1871.
Cote : 90943 t. 13 n° 03*

RÉORGANISATION
DE
L'ENSEIGNEMENT MEDICAL

RÉPONSE

A

M. DECHAMBRE,

Rédacteur en chef de la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie*

PAR

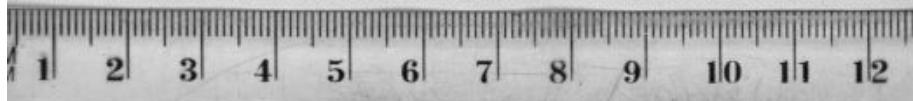
M. COSTE

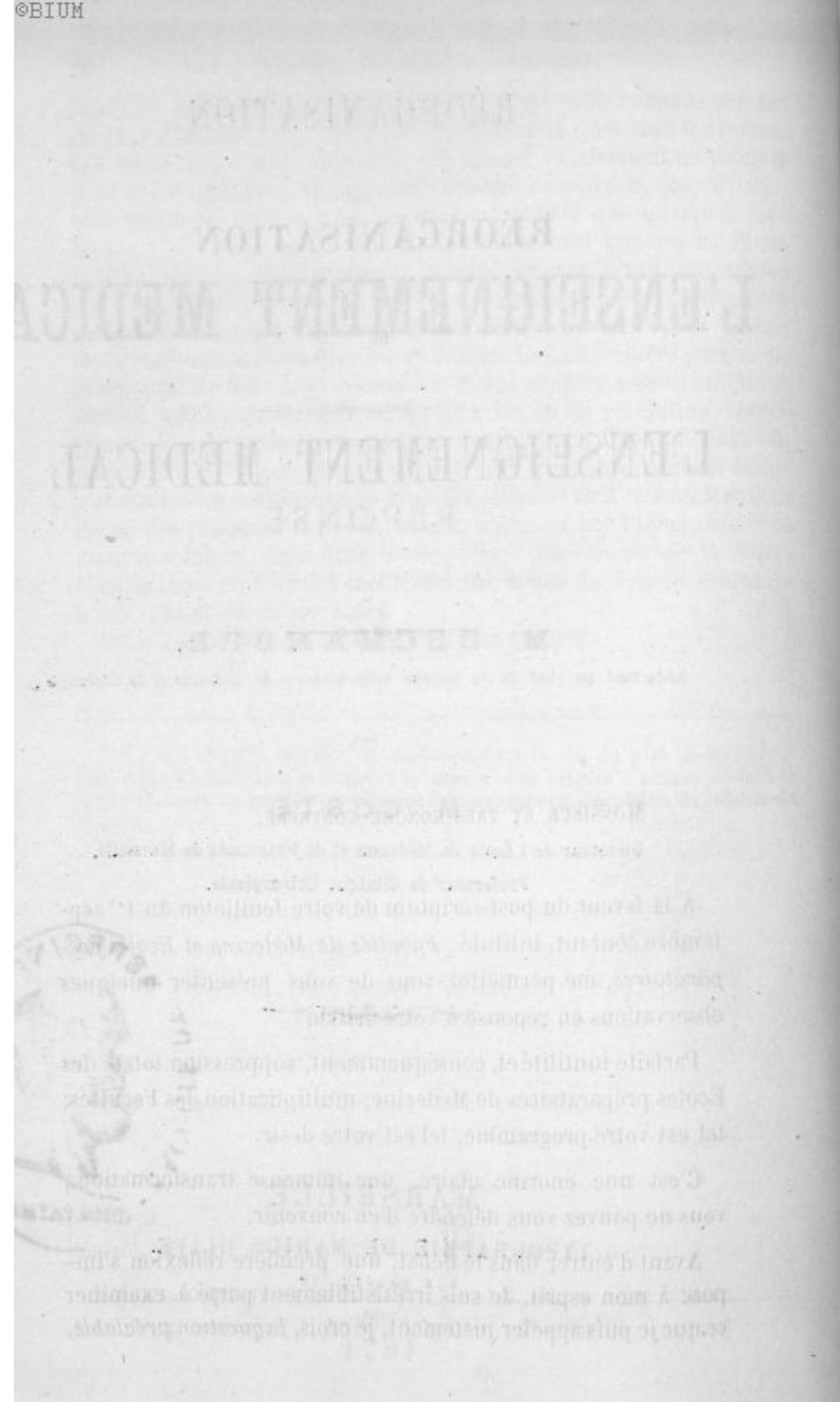
Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Marseille,

Professeur de Clinique Chirurgicale.

MARSEILLE
TYPOGRAPHIE DE MARIUS OLIVE
RUE SAINTE, 39

—
1874





RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE;

A la faveur du post-scriptum de votre feuilleton du 1^{er} septembre courant, intitulé : *Facultés de Médecine et Ecoles préparatoires*, me permettez-vous de vous présenter quelques observations en réponse à votre article ?

Parfaite inutilité et, conséquemment, suppression totale des Ecoles préparatoires de Médecine; multiplication des Facultés; tel est votre programme, tel est votre désir.

C'est une énorme affaire, une immense transformation ; vous ne pouvez vous défendre d'en convenir.

Avant d'entrer dans le débat, une première réflexion s'impose à mon esprit. Je suis irrésistiblement porté à examiner ce que je puis appeler justement, je crois, *la question préalable*.

En admettant, et j'y suis fort disposé, que des innovations utiles doivent être apportées plus ou moins prochainement à l'état actuel de l'enseignement médical, y a-t-il opportunité à s'occuper d'une semblable affaire? l'heure est-elle venue de soulever une aussi grosse question?

Notre noble et chère France, toujours glorieuse malgré ses revers et les fautes de ses enfants, est encore toute sanglante de la double étreinte de l'ennemi extérieur, ennemi implacable, et de l'ennemi intérieur, non moins cruel, ainsi qu'il l'a prouvé. Notre malheureuse France, encore horriblement meurtrie, n'a-t-elle pas à pourvoir à des besoins plus pressants, plus impérieux?

Le sol de la patrie est toujours souillé par la présence de l'étranger; il est couvert de ruines, que des mains françaises, à jamais indignes de ce nom, y ont amoncelées.

La réforme que vous désirez, inséparable d'une forte dépense, ferait peser une nouvelle et lourde charge sur nos finances. C'est ce qui la rend, à mon sens, absolument inopportune.

Nous avons mieux à faire aujourd'hui, en ne parlant que dans l'ordre des choses matérielles, que de changer les conditions de notre enseignement; nous devons uniquement songer, le vrai patriotisme nous y oblige, à réserver toutes nos ressources pour chasser l'étranger, réparer nos désastres, relever nos monuments détruits.

Quand, ces premiers et urgents besoins satisfaits, viendra le moment des réformes médicales, je voudrais voir adopter le plan que je vais brièvement exposer, et dont l'exécution, je l'espère fermement, en répondant à toutes les nécessités de la science, offrirait à la santé publique les plus sûres garanties.

Mais cette question de modifications profondes à introduire dans l'enseignement de la médecine peut dormir, sans grand

dommage, encore quelque temps. Rien ne presse vraiment. Des jours meilleurs viendront; ayons la patience de les attendre. Tel qu'il est, et tout perfectible qu'il peut être, le mécanisme de l'enseignement médical donne encore d'assez bons résultats. Il sort de nos Ecoles une foule de jeunes hommes dont le savoir, acquis par le travail assidu, est l'honneur et la satisfaction de leurs maîtres.*

Directeur de l'une des premières Ecoles de la province et titulaire de l'une des plus importantes chaires de cette Ecole, je n'en traiterai pas moins, croyez-le bien, ce grave sujet avec la plus entière indépendance d'appréciation, le plus sincère désintéressement, et dans la seule intention d'être utile en disant ce que je crois être la vérité.

Il serait, dans ma plus intime conviction, imprudent et injuste de rien innover qui pût porter atteinte à nos trois Facultés de Médecine; la moindre blessure faite à leur prestige serait, à mon avis, une faute irremédiable. En parlant ainsi, je veux dire que la multiplication des Facultés, dans quelque mesure que ce soit, ne doit pas être faite. Il est de la dernière évidence qu'une augmentation du nombre des Facultés de Médecine serait l'effacement, sans profit pour les nouvelles institutions, des Facultés anciennes. Cet éparpillement des grands éléments de l'instruction médicale me paraîtrait une décentralisation funeste, une égalité déplorable.

Aura-t-on un jour le courage, ou plutôt le bon sens de résister à ce courant dévorant d'innovations, à ce désir immo-déré de changements qui tourmentent notre époque ? S'arrêtera-t-on un moment, lorsque la sagesse le commandera, sur cette pente qui se nomme le progrès quand elle monte, mais qui conduit aux déceptions et aux regrets quand elle descend, parce qu'elle est alors la décadence ?

Je pense donc qu'il ne faut pas toucher à l'organisation présente des Facultés de Médecine.

Ces grandes figures, notamment, qui avaient illustré les Facultés de Paris et de Montpellier ont disparu ; mais le souvenir de leur gloire est toujours vivant, le sillon de leur passage n'est point effacé, le reflet de leur célébrité n'est pas éteint. Les malheurs de Strasbourg, qui sont ceux de la patrie, ont rendu sa Faculté inviolable et sacrée.

Cette antique notoriété qui rayonne autour de nos trois Facultés et les grandes traditions qui planent sur elles sont un bouclier qui les protège contre tout amoindrissement. Du reste, le présent continue le passé, quand on considère le très-haut mérite des professeurs actuels.

Oui, les Facultés de Paris et de Montpellier doivent rester ce qu'elles sont. Celle de Strasbourg, pour des motifs que je n'ai pas à rappeler ici, doit recevoir l'hospitalité de Nancy jusqu'au moment — que Dieu le rapproche ! — où un retour de la fortune nous rendra notre chère Alsace.

Ce qu'il y a à faire de véritablement pratique, d'efficacement réalisable, le voici : Il faut restreindre beaucoup le nombre des Ecoles préparatoires, et le réduire de 23 à 9, qui auraient leur siège à Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Lille, Rennes, Nantes, Reims et Alger.

Ce nom de préparatoires, qui date de 1840, donné aux anciennes Ecoles secondaires de Médecine, est absolument impropre, car ces Ecoles ne préparent pas seulement les élèves aux hautes études médicales, mais elles s'occupent sérieusement de ces études mêmes ; puis elles confèrent, en médecine et en pharmacie, après des examens probatoires, les grades de second ordre.

Ces institutions, réservées aux grands centres de la province, s'appelleraient simplement *Ecole de Médecine et de Pharmacie*. Une population nombreuse et de vastes hôpitaux fourniraient amplement à chacune d'elles tous les matériaux

désirables pour les exercices anatomiques et les études pratiques de médecine et de chirurgie.

Je voudrais que ces Ecoles, pour atteindre leur but, fussent ainsi organisées. Le cadre de l'enseignement, uniforme pour toutes, comprendrait quatorze chaires :

- 1^e Une d'anatomie ;
- 2^e Une de physiologie ;
- 3^e Une de pathologie interne ;
- 4^e Une de pathologie externe ;
- 5^e Une de médecine opératoire, de bandages et appareils ;
- 6^e Deux de clinique médicale ;
- 7^e Deux de clinique chirurgicale ;
- 8^e Une d'accouchements ;
- 9^e Une d'histoire naturelle et de matière médicale ;
- 10^e Une de chimie médicale ;
- 11^e Une de pharmacie et de toxicologie ;
- 12^e Une d'hygiène et de notions de médecine légale.

Le cours de clinique étant annuel, les deux professeurs se partageraient le service, en se chargeant chacun d'un semestre.

Les maladies des femmes et des enfants seraient distraites de la chaire d'accouchements pour faire partie, ainsi que la thérapeutique, des deux cliniques et de l'enseignement dogmatique des deux pathologies.

Les administrations hospitalières seraient tenues de fournir aux Ecoles, dans les Maternités, un nombre de lits suffisant pour une clinique d'accouchements, comme elles donnent, dans les hôpitaux, le contingent de malades qui doit servir aux cliniques de médecine et de chirurgie.

Il n'y aurait plus d'adjoints, mais à chaque chaire serait attaché un suppléant, qui remplacerait le professeur empêché.

Chaque École aurait trois chefs de clinique, y compris celui de la clinique obstétricale, un chef des travaux anatomiques, un prosecteur, deux aides d'anatomie et un préparateur de pharmacie.

Les fonctionnaires de cette dernière catégorie, ainsi que les suppléants, seraient tous nommés au concours.

Les droits acquis par les services rendus et les aptitudes affirmées devraient, selon toute justice, être soigneusement respectés. En cas de vacance, le suppléant de la chaire vacante, à moins qu'il n'eût démerité, serait appelé au titulariat.

Les Écoles ne seraient plus des institutions municipales. Comme les Facultés, elles appartiendraient à l'État. Leur budget dépendrait alors du Trésor, et non plus de la caisse de la ville. Les professeurs et leurs collaborateurs subalternes, au lieu de ces honoraires dérisoires qui leur ont été jusqu'ici alloués, devraient avoir un traitement qui, sans être trop largement rémunératrice, s'élèverait à un chiffre dont la dignité du fonctionnaire n'eût point à souffrir.

Ainsi, s'il m'est permis d'aborder ce dernier détail, j'estime, en prenant pour base le traitement fixe des professeurs de Facultés, que ce même traitement devrait être porté, pour les professeurs des Écoles, à 4000 francs, avec la retenue de la retraite.

Le préciput du directeur serait, comme aujourd'hui, de 1000 francs.

Le suppléant n'aurait droit à aucune indemnité dans le cas d'empêchement légitime du professeur; mais, pour une suspension de service purement volontaire et justifiée par un congé, le suppléant toucherait, pendant tout le temps où il serait en exercice, la moitié des honoraires de son chef hiérarchique.

Le traitement du chef des travaux anatomiques serait de 1500 francs ; celui du procureur de 1000 francs ; celui des chefs de clinique, des aides d'anatomie et du préparateur de pharmacie de 500 francs.

Le secrétaire agent comptable recevrait une rétribution de 3000 francs.

Un employé indispensable est celui qui cumulerait les fonctions d'appariteur, de concierge et de garçon d'amphithéâtre ; il toucherait 2000 francs.

La réunion de toutes ces sommes donnerait celle de 67,500 francs ; et l'addition des budgets de chaque Ecole ferait monter la dépense totale à 607,500 francs.

Ce chiffre n'a certainement rien d'excessif, et faudrait-il encore en déduire les recettes des Ecoles en inscriptions et frais d'examens de fin d'études, recettes dont le Trésor bénéficierait.

Il est bien entendu que l'Etat fournirait aux Ecoles les locaux, les laboratoires, les amphithéâtres et tout le matériel nécessaire pour les besoins de l'enseignement.

Les trois premières années passées dans les Ecoles compterait dans les Facultés pour toute leur valeur.

Les examens de fin d'année cesseraient d'être gratuits ; ils seraient payés par les étudiants, ainsi que cela se pratique dans les Facultés.

Enfin je voudrais, comme dernier terme de ce programme, qu'il fût donné aux Ecoles de Médecine et de Pharmacie une attribution qui leur incombe tout naturellement et dont jouissaient autrefois les jurys médicaux : je veux parler de l'inspection des pharmacies. Cette mission est aujourd'hui confiée, très-illogiquement, selon moi, à une commission spéciale du conseil d'hygiène du département. Il ne serait que juste de l'en déposséder.

La rénovation des Écoles de Médecine, que je propose, rendrait inévitable la suppression simultanée des petites Écoles de la province (1).

Il est de toute convenance que je m'arrête un instant sur ce mot: *petites Ecoles*, pour en dégager loyalement ma pensée.

Qu'on veuille bien ne point y voir une insinuation désobligeante pour le personnel enseignant de ces Écoles. Je sais, et je le proclame bien haut, que, dans les Ecoles de Médecine les moins importantes de France, on trouve des praticiens de premier ordre, des hommes d'un rare mérite, des professeurs de la plus parfaite distinction. Je n'entends donc par *petites Ecoles* que celles où le faible chiffre de la population de la ville et l'exiguïté des Etablissements hospitaliers ne sauraient fournir que des moyens insuffisants d'instruction, et qui ne peuvent ainsi attirer les élèves.

Nos honorés Collègues seront les premiers à le reconnaître.

J'arrive au terme de cet exposé.

Vous parlez, très-honoré Confrère, à la fin de votre article, de la liberté de l'enseignement supérieur, avec laquelle il faudrait compter, et qui aurait largement à remplir son rôle en face de la réorganisation que vous désirez vivement.

Je n'ai qu'un mot à vous dire sur ce point, et voici, bien franchement, ma manière de voir; veuillez l'accueillir, malgré la divergence de vues qui nous sépare.

Notre pays jouit en ce moment d'un nombre infini de libertés, et, pour les esprits les plus libéraux et les plus progressifs, il semble qu'il pourrait y en avoir suffisamment.

(1) Mon plan aurait, sous ce rapport, quelque analogie avec le projet, que j'ignorais absolument, de mon collègue de Nantes, le professeur Laennec.

Le principe, si grand à vos yeux, de la liberté de l'enseignement médical a surgi en France depuis un certain temps déjà; le vent, à tort ou à raison, souffle de plus en plus de ce côté.

Faut-il, dans le monde universitaire, se réjouir ou s'alarmer de ces tendances? Pour moi, j'y suis complètement indifférent, attendu que je ne les crois ni bonnes ni mauvaises.

L'enseignement officiel, dans ma pensée, n'a jamais redouté et ne redoutera jamais les assauts, pour employer votre expression, de l'enseignement libre, même quand celui-ci affecterait le plus ouvertement des prétentions rivales. Vaines prétentions qui ne pourraient aboutir, comme on l'entend dire si faussement, à réchauffer le zèle des professeurs et, partant, à améliorer l'enseignement.

Quelque banale que soit la réponse à faire à cette croyance, il suffit d'affirmer que le professeur officiel trouvera toujours, dans l'amour de son métier, dans l'obéissance au devoir et les inspirations de sa conscience, le stimulant nécessaire pour le pousser à remplir dignement sa mission.

Nul ne peut savoir quelle solution l'avenir réserve à cette question de la liberté de l'enseignement.

Supposons qu'on en vienne, pour notre art, ne fût-ce qu'à titre d'essai, à proclamer cette liberté. La marche du nouveau système sera nécessairement réglementée; je ne sais comment, mais elle ne peut manquer de l'être.

Il y a toute certitude, je pense, à ce que l'enseignement classique n'en subira pas, dans ses actes, la moindre atteinte. Les Facultés et les Écoles du gouvernement continueront à donner seules les diplômes; les premières, ceux de docteur, les secondes, ceux d'officier de

santé et de pharmacien de deuxième classe, autant que durera l'institution des praticiens de deuxième ordre.

Les Écoles libres seront peut-être autorisées à recevoir des inscriptions, dont le produit pourra servir à payer leurs professeurs, et ces Écoles fonctionneront à côté de l'enseignement officiel; mais comme l'Etat ne peut vouloir détruire cet enseignement, qu'il a tout intérêt, au contraire, à le maintenir florissant et prospère, il accordera, tout au plus, aux Écoles libres des locaux et quelques subsides pour le matériel.

En de telles conditions, et il ne saurait y en avoir d'autres, ces Etablissements, dans leur marche parallèle à celle des institutions du gouvernement, seront uniquement l'instrument d'un complément d'études, d'une instruction supplémentaire. Or, avec une forte organisation de l'enseignement officiel telle que je la comprends et telle que je viens de l'indiquer, cette nouvelle extension de l'instruction publique est manifestement une superfluité. Sans la collation des grades, qu'il est impossible de leur accorder jamais, les Écoles libres, rouage complètement inutile, ne peuvent avoir qu'une existence éphémère.

Ces simples remarques, sans autres développements, suffisent, je crois, à le démontrer.

Veuillez agréer, Monsieur et très-honoré Confrère, avec toutes mes excuses pour une aussi longue communication, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Marseille, 9 septembre 1871.